

Balaguier/Rance, La Bastide Solages, Brasc, Combret, Coupiac, Laval-Roquecézière, Martrin, Montclar, Montfranc, Plaisance, Pousthomy, Saint Juéry le Château, Saint Sernin/Rance, La Serre

Comme dans la précédente lettre beaucoup retrouveront des informations que j'ai partiellement déjà publiées dans la presse locale et sur internet. Cette fois aussi je vais essayer d'en faire une synthèse d'en ajouter quelques nouvelles. Comme promis, je vais développer les chapitres concernant les aides du département, ce sont des renseignements très denses, parfois techniques, il ne sera possible que de les publier en plusieurs fois. Je vais également essayer d'exposer la nouvelle politique départementale des routes, au moins pour les réseaux routiers qui nous concernent.

La lettre de novembre a été distribuée dans tous les foyers du Canton, presque 1500.

Elle a été lue et commentée, beaucoup ont alors pris connaissance de l'existence de mon site internet, pour preuve l'augmentation considérable du nombre de visites. Alors qu'en octobre il recevait à peine 100 visites, il en recevait fin novembre plus de 400.

Mammobile 2004 : des chiffres : Bilan cantonal de cette 2^o campagne: 498 invitations / participation **197** (Dont 12 n'ayant jamais effectuées de mammographie). Pour mémoire : 1^o campagne **187**.

La Poste Distributeur de Coupiac : Le Conseil Général ayant participé au financement de l'achat de cet appareil il est normal qu'il soit informé périodiquement du trafic. *Statistiques du nombre de retraits sur 2004 :*

Janvier 500 / Février 517 / Mars 565 / Avril 730 / Mai 778 / Juin 787 / Juillet 1170 / Août 1826 / Septembre 703 / Octobre 820 / Novembre 734 / Décembre 729 Total 9 859

Intérêt Cantonal : durant les derniers mois j'ai eu l'occasion d'organiser, de participer à des réunions publiques ou réservées aux élus : *janvier* : échanges d'informations concernant les projets de lotissement, avec la participation du directeur général de la commune de st affrique, *février* : Site Edf st aff, les élus du territoire Saint Affricain manifestent pour le maintien d'une présence forte d'Edf, à la clé des emplois. *Avril-Mai* : future zone d'activités sur le Canton. *Juin* : l'amélioration de l'habitat (ANAH, Habitat12), exemples de structures de maintien de personnes âgées dans les zones rurales.....

L'intérêt pour les communes du Canton de se regrouper en une seule communauté de communes est réel.

La dotation de base de l'Etat serait majorée de près de 29 000 €, soit environ l'équivalent de l'aide du département pour l'entretien des routes communales. De nombreuses économies viendraient aussi profiter à ce territoire qui en a tant besoin.

Routes (R.N. route nationale, R.D. route départementale)

Les différentes départementales sur le canton :

Niveau A : D999 axe d'intérêt interdépartemental

Niveau C : axe d'intérêt économique et touristique: St Sernin/Rance – Coupiac

Niveau D et E (toutes les autres départementales)

Les autres routes sont communales, les communes membres d'une communauté de communes ont abandonné cette compétence à la communauté de communes.

Pour l'entretien, les dégâts d'intempérie et travaux de sécurité les communautés de communes perçoivent des aides de l'Etat et du Département (développement local).

Nouveaux critères de répartition par canton du budget du réseau d'intérêt cantonal (réseau de classes D et E)

Depuis 1988, la modernisation des routes départementales de classes D et E était faite dans le cadre du programme de désenclavement de proximité. De 1989 à 2003, l'enveloppe financière de ce programme est passée de 16 159 000 € à 30 000 000 €.

Les dotations cantonales étaient alors calculées suivant deux critères : 1^o distance des chefs-lieux du canton au réseau R.N./A,B,C. 2^o somme des distances des chefs-lieux de communes au réseau R.N. /A, B.

Ces critères ne correspondent plus aux besoins spécifiques de chaque canton : la longueur totale des R.D. de classes D et E n'est pas prise en compte. Certains cantons bénéficiant d'opérations au titre du programme d'itinéraires touristiques ont vu leur longueur de réseau restant à aménager se réduire.

Lors de la commission permanente de novembre 2004 des nouveaux critères ont été adoptés. La nouvelle répartition des enveloppes cantonales prend en considération quatre critères plus adaptés au contexte actuel :

- . longueur totale par canton de R.D. de classes D et E,
 - . longueur totale de la distance cumulée des chefs-lieux de communes au chef-lieu de canton,
 - . longueur restant à aménager de la distance cumulée des chefs-lieux de communes au chef-lieu de Canton
 - . pourcentage de réseau R.D. à plus de 15 min d'un réseau structurant.
- A chaque critère est appliqué le coefficient 25 %

AIDES

Bourses d'aide à la formation d'animateurs de centres de vacances (B.A.F.A.) ou de directeurs de centres de vacances (B.A.F.A.) Montant de la bourse : 109 € pour les animateurs et 131 € pour les directeurs.
(Sous condition que les frais de formation soient à la charge des candidats).

Avances remboursables aux étudiants :

Sous forme de prêts d'honneur, le Département de l'Aveyron gère un fonds de prêts sans intérêts, remboursables, en faveur des étudiants n'étant pas dans des conditions de fortune leur permettant de poursuivre leurs études.

Les prêts sont réservés aux étudiants dont les parents sont domiciliés dans le département de l'Aveyron et qui :

- a) poursuivant des études supérieures en formation initiale où effectuent une préparation à tout concours d'entrée dans une école préparatoire délivrant des diplômes reconnus par l'Etat (attribution sous conditions de ressources),
- b) sont engagés dans un cycle de formation supérieure initiale intégrant un stage à l'étranger (attribution sans condition de ressources).

Ne peuvent prétendre à ce prêt, les personnes suivant un enseignement par correspondance (C.N.E.D.) ou s'inscrivant dans une formation professionnelle.

Attribution du Prêt

a) conditions d'attribution : - notion de revenu de la famille, tranche de ressources : ces plafonds sont réévalués chaque année. – décision de la commission permanente du Conseil Général : les demandes recevables sont soumises à l'examen de la commission permanente du Conseil Général.

b) importance du prêt : - le maximum attribué est fixé à 915 €. Les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur à l'échelon 5 ne peuvent prétendre à ce prêt. – le mandatement s'effectue en deux acomptes :

- le premier, dès l'acceptation du dossier par la Commission Permanente, après la signature de la caution des parents et de la signature de l'engagement de l'étudiant à rembourser son prêt. - le deuxième, sur présentation d'un certificat de présence aux cours durant le deuxième semestre.

c) durée du prêt : - le prêt d'honneur concerne une année d'étude. Il est renouvelable 4 fois maximum pendant la durée études sur demande expresse de l'intéressé.

d) suspension ou annulation : - le prêt peut être suspendu ou annulé sans aucun recours de l'intéressé si celui-ci ne lui donne pas la destination à laquelle il est affecté ou s'il ne satisfait plus aux conditions générales du règlement.

e) remboursement : sans intérêt il s'effectue en 5 ans à raison d'un cinquième du total

Concernant les conditions d'attribution, l'importance, la durée, le remboursement du prêt contacter les services du Conseil Général : Direction de l'Enseignement, des affaires Culturelles, de l'Environnement et du Sport, BP 724, 12007 Rodez Cedex, Tél. 05 65 75 82 45

Voyages scolaires éducatifs :

Le département favorise le développement des voyages scolaires éducatifs en apportant sa contribution à leur réalisation.

Bénéficiaires de l'aide : écoles maternelles et élémentaires, collèges, établissements agricoles et techniques du second degré (1^o cycle).

Durée des séjours : déplacement compris 3 à 7 jours pour les maternelles ; 4 à 10 jours pour les élémentaires, les collèges et établissements agricoles et professionnels ; 3 à 7 jours s'il y a un départ commun entre la maternelle et l'élémentaire (école à classe unique ou à deux classes) ; 3 jours pour les collèges, uniquement si le séjour se déroule en Aveyron où à la cité de l'espace à Toulouse.

Aides départementales à la scolarité

Le Conseil Général accorde des bourses départementales aux enfants fréquentant des établissements publics, privés et agricoles des premier et second degrés dont les familles sont domiciliées dans le département. Cette aide dont le montant varie selon la situation de l'enfant (demi-pensionnaire, boursier, non boursier) permet à des familles aux revenus modestes de faciliter la scolarisation de leurs enfants. Les montants des aides sont les suivants : Primaire : 76 € ; Secondaire (1/2 pensionnaire) – boursier 60 €, - non boursier 115 € ; Secondaire (pensionnaire) – boursier 115 €, - non boursier 229 €. Contacter le service instructeur D.E.A.C.E.S. Tél. 05 65 75 82 45.

Réseau départemental des transports « à chacun sa carte » : depuis le 1^o septembre 2004 le conseil général apporte une réponse plus satisfaisante que ce qu'elle était auparavant.

Vous pouvez bénéficier d'une des 5 cartes de réduction (cette carte n'est pas un titre de transport, elle est gratuite, elle vous donne droit à des réductions).

Gentiane : Les personnes âgées de 60 ans, carte valable 2 ans accordant 50% de réduction

Jeune : Moins de 26 ans, carte valable 1 an accordant 50% de réduction

Solidarité : Les bénéficiaires du RMI et les demandeurs d'emploi avec ressources inférieure au SMIC,

carte valable 6 mois et permettant de voyager moyennant une participation forfaitaire de 0.50 € par trajet

Multi voyages : tout public, carte valable un mois accordant 30 % de réduction pour effectuer 8 trajets sur un même itinéraire

Fréquence : tout public, carte d'abonnement valable un mois sur un même itinéraire pour le prix de 15 tickets.

(Service des transports interurbains, Tél. 05 65 75 81 82)

Acquisition de débourbeurs-séparateurs à hydrocarbures : subvention de 30 % (Conseil Général / Etat)

condition : être inscrit à la chambre des Métiers. Contacter avant le 30 septembre 2006 Madame Viguié à la Chambre des Métiers de l'Aveyron.

Meublés de Tourisme : Le Fonds Départemental d'Intervention Touristique - Meublés de Tourisme – a pour objectif de favoriser la création et la modernisation de meublés de tourisme, afin de proposer aux touristes une offre de qualité tout en favorisant la réhabilitation du patrimoine. Les gîtes et meublés offrant une prestation annexe à l'hébergement seront favorisés.

Les conditions d'éligibilité aux aides départementales sont les suivantes :

- Le classement visé après travaux doit correspondre à un niveau 3 étoiles minimum pour les meublés. Pour les gîtes de groupe ou d'étape, le niveau de qualité sera établi sur la base d'un rapport d'expertise du Comité Départemental du Tourisme.

- Les hébergements doivent disposer d'un accès indépendant et direct depuis l'extérieur et d'un espace extérieur privatif.

- Le porteur de projet s'engage à ouvrir la location pendant une durée de 5 ans minimum en assurant la disponibilité de l'hébergement obligatoirement pendant une période comprise entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année.

- Le porteur de projet s'engage à respecter la charte départementale de qualité de l'accueil touristique.

Ces conditions seront formalisées sur la base d'une convention signée entre le Président du Conseil Général et le maître d'ouvrage. Celui-ci s'engage à se soumettre aux contrôles de la conformité des aménagements réalisés et des engagements pris.

Amélioration de l'offre foncière – Programmes lourds de création et d'adaptation des zones d'activités territoriales.

Création, extension, réhabilitation lourde de zones d'activités existantes au 1^{er} juillet 2002 pour les projets portés par les Communautés de Communes.

Sont éligibles les projets inscrits dans le cadre d'un contrat signé avec un territoire porté par une structure juridique (association loi 1901, établissement public intercommunal, syndicat mixte), dont le projet de développement s'inscrit dans les objectifs d'Aveyron 2011 et dont la volonté est de fédérer des Bassins d'Activités ou un contrat particulier avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses ou la Communauté d'Agglomération.

Elaboration d'un schéma directeur des zones d'activités sur le territoire concerné.

Réalisation d'un bilan des zones d'activités sur ce même territoire.

Signature et respect de la charte de qualité départementale des zones d'activités.

Définition d'un programme d'actions de promotion et de commercialisation de la zone d'activités concernée.

Bénéficiaires : Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération.

Dépenses subventionnables : honoraires de maîtrise d'œuvre, terrassements, V.R.D.-Fibre/ADSL, embranchement ferroviaire, signalisation intérieure, amélioration paysagère, locaux non commerciaux affectés à la gestion de la zone.

Modes d'intervention financière

Communautés de Communes : Taux : 25 % du montant H.T. de la dépense subventionnable

Plafond de subvention. : 152 450 € par opération.

L'aide départementale ne pourra être apportée à plus de deux zones d'accueil sur la période 2002-2010.

Commissions permanentes :

Fin 2004: La commission permanente a voté un montant de 97 200 € à la Commune de St Sernin/Rance pour l'extension du réseau d'assainissement au quartier de Laval.

Janvier 2005

Aide pour l'achat de la carte de transport scolaire : Brasc 200 €

Aide départementale à la scolarité : Brasc 60 €, Coupiac 288 €, Martrin 228 €, Montclar 60 €,

St Sernin/Rance 350 €, La Serre 601 € soit Total du Canton 1702 €

Bourses d'apprentissage artisanal : St Sernin/Rance 250 €

Février 2005 :

Routes : travaux d'aménagement de l'accès rive gauche du pont des Girbes, (commune de Montclar), travaux 115 840 €.

RD 60 : Coupiac – Montclar confortement par enrochement 56 000 €.

RD 234 : travaux en cours de préparation : renouvellement des couches de roulement (enduits superficiels).

Dotations cantonales pour les routes communales (fonds départ. du patrimoine communal) 28 302 € pour 276,525 km.

5^o festival des conteurs de païs, château de Coupiac (juillet-août 2005) 2 300 €.

Voyages scolaires : école privée de Coupiac 24 élèves / 5 jours.

Opération façades : Brasc 900 €. Aides départementale à la scolarité : 3 ½ pensionnaires à 60 € (Poustomy).

Mars 2005 :

Aides à la scolarité : Combret 2 dossiers 230 €, Coupiac 1 dossier 60 €, Montfranc 1 dossier 60 €,

St Juéry 1 dossier 115 €, St Sernin/Rance 1 dossier 60 €, La Serre 2 dossiers 661 €.

Développement local, programme tourisme Ets Carayon 40 000 € pour extension hôtelière, et 7094 € pour aménagements paysagers et modernisation du parc et des équipements existants. La Région et l'Europe apporteront également leurs aides à ce projet de développement. La région « Midi-Pyrénées » a également attribué 2 700 € à « Valrance » pour la réalisation d'un film occitan (les 4^o), et 6 750 € pour les BTSA dans le cadre d'un échange professionnel avec le Maroc. Le Département de l'Aveyron n'accompagne pas ces deux projets.

Bourses d'aide à la formation (B.A.F.A ou B.A.F.D. animateur ou directeur de centres de vacances) : la commission a donné son accord pour deux demandes de St Sernin/Rance.

Concours 2005 « Villes et Villages Fleuris », les communes doivent s'inscrire avant le 31 mai ; « maisons et fermes fleurie » candidatures avant le 30 septembre 2005, modalités d'organisation dans les mairies.

Un arrêté préfectoral du 10 février 2005 modifiait la composition de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics. Les représentants du Conseil Général membre de droit : Jean Puech ou son

représentant Jean Milesi, membres désignés par le Conseil Général : Gisèle Rigal, Francis Issanchou, Arnaud Viala, Claude Boyer. Sont également représentées les communes et la Région.

Avril 2005 :

Financement d'un projet individuel d'insertion : Martrin : 991 €

Aides départementales à la scolarité : Coupiac 115 €, Montclar 191 €

Voyages scolaires : St Sernin/Rance 20 élèves 5 jours et 15 él. 3 j., Montfranc 18 él. 5 j.,

Laval Roquecézière 13 él. 5 j., Plaisance 20 él. 6 j., Martrin 17 él. 3 j.

Routes départementales : déviation de Montclar – (travaux hors annexes) 72 665,97 €.

Première répartition pour routes départementales d'intérêt cantonal : Montclar 100 000 €,

St Juéry 205 000 €.

Monuments historiques inscrits à Sernin/Rance : maison du XV^e, travaux de couverture aide de 301 €.

Monuments historiques classés : église de Plaisance pour maçonnerie, enduits, chapelles, aide de 3 694 €.

Mai 2005 :

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs :

En 1996 a été créé le Fonds Départemental d'Aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs.

Une convention avait été conclue avec l'ADASEA (assoc. Départ. pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) et le CDJA (centre départemental des jeunes agriculteurs). Elle avait une durée de 4 ans (1996-1999) et s'articulait autour de deux mesures : le chèque-conseil et l'aide aux capitaux propres. Afin de régulariser les dossiers qui n'ont pas été présentés sur la période concernée et dans l'attente d'une nouvelle convention un avenant est accepté qui permet de régulariser :

. 94 demandes de chèques conseils pour un total de 25 850 € (soit 275 € par jeune)

. 86 demandes de capitaux propres pour un montant de 253 720,40 € (50% des dépenses éligibles avec un plafond de 4 600 € par dossier.

Un troisième volet concerne l'aide à la promotion du métier d'agriculteur notamment auprès des scolaires. La participation du Département revêt la forme d'une indemnisation d'un montant de 130 € (jeunes agriculteurs).

Pour notre Canton :

. *Aide aux capitaux propres* : Combret un dossier, aide de 3 000 €, Martrin deux dossiers, une aide de 3000 € et une de 2 954,30 €

. *Chèques conseils* : La Serre un dossier 275 €, Brasc un dossier 275 €, Saint Juéry un dossier 275 €, Martrin un dossier 275 €

Programme réhabilitation de façades en centre bourg. : St Sernin/Rance 2 dossiers pour une aide de 900 € chacun.

Dans le cadre des conventions entre le département et les Communes, le Conseil Général donne son accord pour un avenant avec la Commune de Coupiac concernant 15 nouvelles façades.

L'ADPA (APA) sur le canton de St Sernin/Rance pour 2004 :

à domicile : 107 dossiers pour 359 430 €, en établissement : 70 dossiers pour 122 530 €

Citoyenneté, débats, démocratie participative :

Je désire proposer des réunions à thème : elles seront animées par des professionnels, des spécialistes, des érudits. Suivant l'écho fait à cette proposition elles se dérouleront sur un lieu central du Canton, elles pourront aussi s'effectuer par secteur, par commune, suivant les demandes et les intérêts de chacun. Elles peuvent même se réaliser en cercle restreint. Thèmes proposés : la politique départementale des routes, sa politique sociale, le Patrimoine du Canton, son histoire, l'environnement et particulièrement l'avenir de l'eau, le tourisme, l'agriculture : raisonnée, biologique, intensive ? les jeunes, acteurs du développement rural ?

Si vous êtes intéressés veuillez me le communiquer, vous recevrez une invitation individuelle.

A la demande d'autres sujets pourraient être abordés.

.....

Mon site s'est enrichi d'une galerie photos, vous pouvez continuer à m'en faire parvenir, elles témoignent de nos paysages, nos villages, nos sites touristiques, nos traditions. Une nouvelle rubrique permet de trouver des hébergements du Canton, si vous voulez qu'on y trouve le votre envoyez moi votre documentation.

Claude Boyer

----- Lu -----

« les frontières entre les nations ne sont plus que le résidu historique de l'enfance de l'humanité.... Plus que la terre elle-même, l'atmosphère impose la solidarité à l'ensemble des humains.....Avec une inconscience collective dévastatrice, les sociétés détruisent sans remords, pour leur profit immédiat, les richesses de la planète. Pourtant, de toute évidence, ces richesses sont le bien commun de l'humanité. Les voitures brûlent du pétrole et accroissent la proportion de gaz carbonique. Deux siècles auront suffi à détruire la quasi-totalité d'une ressource qui s'était accumulée dans le sous-sol au cours de centaines de millions d'années et à mettre en péril un équilibre dont dépend le régime des climats ».

Albert Jacquard

claude.boyer@canton-de-st-sernin.net Claude Boyer, place de la Capelette, Saint-Sernin-sur-Rance (12380)

Site : www.canton-de-st-sernin.net . Téléphone au : 06 87 43 48 63 et tél. /fax 05 65 99 72 22

Merci à Régis Roques, il est le concepteur, réalisateur et gestionnaire de mon site internet.